

	PAG
<i>Caisse de secours.</i> —Il est alloué à l'ouvrier blessé 20c. par jour, plus 5c. pour chaque enfant. Les accidents sont généralement réglés à l'amiable et quand il y a des mineurs, ces règlements sont homologués par les tribunaux ;	
<i>Caisse de retraite.</i> —La compagnie accorde une pension de \$60.00 à l'ouvrier qui a 30 ans de service et 55 ans d'âge ;	
<i>Caisse de prévoyance.</i> —Une somme de \$1,200 à \$1,600 est répartie entre les ouvriers qui ont 20 années de service ;	
Ces institutions coûtent à la compagnie \$44,823, égal à \$16.65 par ouvrier, 7.07 % des salaires...	418
<b>VIEILLE MONTAGNE.</b> —( <i>Société des mines et fonderies de zinc</i> ) à Angleur, Belgique.	
<i>Caisse d'épargne.</i> La société reçoit les économies de son personnel et lui sert un intérêt de 5% l'an jusqu'au maximum de \$2,000 ;	
<i>Habitations ouvrières.</i> La société encourage ses ouvriers à devenir propriétaires ; elle bâtit des maisons qu'elle revend au prix de revient, remboursable par versements ; elle vend des terrains et fait des avances pour la construction de la maison. Plus de 1,000 de ses ouvriers sont propriétaires ;	
<i>La caisse de secours</i> a pour objet de procurer les soins médicaux, les médicaments et une indemnité de chômage aux ouvriers malades ou blessés. Cette caisse est alimentée par des retenues sur les salaires ;	
<i>La caisse de Prévoyance</i> a pour objet de procurer des pensions à tout ouvrier de 15 ans de service, reconnu par le médecin comme étant incapable de travailler. Ces pensions varient de 10c. à 20c. par jour, plus $\frac{1}{2}$ de centin par jour pour chaque année de service à partir de la 15 <sup>e</sup> année. Cette caisse est alimentée par la société ;	
<i>Assurance sur la vie.</i> Tous les employés versent 3% de leur salaire et la société ajoute 1% pour assurer la vie de leurs employés	451
<b>VOITURES</b> —( <i>Compagnie générale</i> ).	
<i>Secours mutuels.</i> Fondée par les cochers et les ouvriers de la compagnie. La compagnie accorde à cette société une subvention égale à un dixième du versement des sociétaires. La somme affectée s'est élevée en 1888 à \$44,715	420
<b>WADDINGTON, FILS ET CIE.</b> — <i>Filature et tissage de coton à St. Remy-sur-Avre</i> (Eure et Loire).	
<i>Institution à la charge de la maison :</i> <i>Crèche.</i> —Journées de présence, 6,024 ; dépenses, \$859.00 ; <i>Ecole maternelle.</i> —Journées de présence, 17,775 ; dépenses, \$875 ; <i>Ecoles.</i> —10 écoles commerciales, fondées et alimentées par la maison ; <i>Réservistes.</i> —Paiement du salaire pendant le temps du service ; <i>Pensions de retraite.</i> —Nombre de retraits, 74 ; moyenne des pensions, \$45.00 ; <i>Institutions avec participation du personnel :</i> <i>Société de secours mutuels.</i> —Recettes : cotisations du personnel, amendes et divers, cotisations de la maison ; dépenses annuelle, \$4,043.00 ; <i>Bibliothèque.</i> —692 volumes ; subvention de la maison, \$120 ; <i>Logements des ouvriers.</i> —193 logements avec jardins ; loyer de \$9 à \$19 par mois ; <i>Caisse de prévoyance.</i> —Nombre de déposants, 226. Total des dépôts, \$74,863. Taux de l'intérêt, 5 % ; Société de secours mutuels, obligatoire ; alimentée par une cotisation de 13c. par quinzaine, les amendes et une subvention de la maison. Les malades sont soignés gratuitement et reçoivent une indemnité en espèces classifiée par catégorie de maladies. Les secours cessent au bout de 3 mois.	448
<b>WALTER-SEITZ.</b> — <i>Filature et tissage de coton. Granger-Vosges.</i> <i>Ecole maternelle.</i> —Reçoit gratuitement les enfants des ouvriers jusqu'à l'âge de 6 ans. <i>Service des malades.</i> —La maison assure entièrement toutes les dépenses que nécessitent les soins de la santé de ses 500 ouvriers. <i>Accidents.</i> —Tous les ouvriers sont assurés contre les accidents aux frais de la maison. <i>Logements.</i> —Des habitations ont été construites, le prix des loyers varie entre \$16 à \$24, le mobilier est assuré contre l'incendie. <i>Epargne.</i> —La maison reçoit les économies de son personnel et sert un intérêt de 5 p. c.	449

#### SECTION XVI.—INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE ROYAUME-UNI.

Amélioration physique des individus	463
Amélioration intellectuelle des individus	464
Amélioration morale des individus	465
Avances ou subventions aux sociétés coopératives ou corporatives de production	469
Bains publics	468
Banques de crédit nationales ou municipales pour les ouvriers	469
Boulangeries, laiteries, etc., municipales	468
Bureaux de placement. Bourses du travail	469
Concurrence commerciale faite aux marchands sédentaires par les marchands forains et les marchands des quatre saisons. (Marchands de fruits et légumes)	473
Conflits entre les patrons et ouvriers	472
Construction d'habitations ouvrières	480
Construction et exploitation par l'Etat des chemins de fer et canaux	469